

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2407

10 décembre 2009

### SOMMAIRE

ACP International Luxembourg S.A. ....	115508	MM - Mezzanine S.à r.l. ....	115514
aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l. ....	115491	Monkwood Luxco S.à r.l. ....	115521
ARS Vivens S.à r.l. ....	115519	Pimex Finance S.A. ....	115507
Auchan Luxembourg ....	115506	Poss-Orthopädie-Schuh-Technik S.à r.l. ....	115518
AVVB Lux S.à r.l. ....	115536	ProLogis European Finance XVI S.à r.l. .	115511
Balfour & Partners Management S.A. ...	115525	ProLogis European Holdings XVI S.à r.l. ....	115511
Barclays Euro Funds ....	115498	ProLogis UK XL S.à r.l. ....	115519
Beim Struwelpeter S.à r.l. ....	115523	Roga-Lux ....	115518
Chambers Estate S.A. ....	115534	Scaramouche S.A. ....	115534
Ecker Notstromtechnik S.à r.l. ....	115524	Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l. ....	115514
EPF St Georges Retail Park S.à r.l. ....	115512	Substance Finance S.à r.l. ....	115536
EURX Antalya Investment S.à r.l. ....	115503	The Independent Investor Fund ....	115498
FCM & C° S.A. ....	115535	Thierry Brouta S.à r.l. ....	115503
Finpart ....	115524	Ticino Immobilière S.A. ....	115535
Geimer Décorations S.à r.l. ....	115525	Turkey MENA Properties II S.à r.l. ....	115524
GIP International S.A. ....	115508	Turkey MENA Properties S.à r.l. ....	115513
Hameur Gestion S.à r.l. ....	115535	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	115526
ID-Services S.A. ....	115535	Web Technologies Group S.A. ....	115536
Ilmauria S.A. ....	115525	Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg ....	115536
Ilmauria S.A. ....	115524	Windsor Management Luxembourg S.A. ....	115533
JuicInvest (Lux) Holding Company S.à r.l. ....	115533	ZithaServices S.A. ....	115499
Kintrust S.à r.l. ....	115509		
KP Investa A.G. ....	115506		
La Forge d'Or s. à r.l. ....	115490		
MJC Conseil ....	115535		

**La Forge d'Or s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 21, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.393.

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Serafim Fernando ALVES DE OLIVEIRA, bijoutier, né à Porto (Portugal), le 13 juillet 1950, demeurant à L-7432 Gosseldange, 5, rue Neuve.

2) Madame Maria Fernanda DOS SANTOS VIEIRA, femme de charge, née à Porto (Portugal), le 11 mai 1955, demeurant à L-7432 Gosseldange, 5, rue Neuve.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "La Forge d'Or s.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7451 Lintgen, 10, rue Kneppel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35393, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 22 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 160 du 3 avril 1991,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro le capital de la société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Lintgen à L-7520 Mersch, 21, rue Grande-Duchesse Charlotte, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 comme suit:

" **Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la 2<sup>ème</sup> phrase de l'article 14 des statuts."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ALVES DE OLIVEIRA - DOS SANTOS VIEIRA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2009. Relation GRE/2009/4234. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009148613/54.

(090179801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.215.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth of November

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

The company aeris CAPITAL Holding GmbH, having its registered office at Schützenstrasse 4, CH- 8808 Pfäffikon SZ, registered at the Trade and Companies' Registrar of Kanton Schwyz under number CH-170.3.029.220-5.

here represented by Diane Wolf, private employee, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on November 4, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is declared organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

#### **D. Supervision of the Company**

**Art. 16.** The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditors, which need not be shareholders. The general meeting of shareholders may appoint one or more statutory auditor(s) and determines the term of its (their) office. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the general meeting of shareholders will appoint one or more statutory auditor(s).

If the Company exceeds the limits of two of the three criteria determined by article 35 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for a period as set out by article 36 of the same law, the institution of statutory auditor(s), if any, is suppressed and one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprise) chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which fixes their number and the term of their office.

#### **E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's financial year commences on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 21.** Each year on 31<sup>st</sup> December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, and who are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

aeris CAPITAL Holding GmbH, aforementioned . . . . .	125 shares
Total . . . . .	125 shares

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of this deed of the Company and shall terminate on 31. December 2010.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*General meeting of shareholders*

The sole shareholder, exercising the powers of the general meeting of shareholders and representing the entire share capital of the Company, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
  - Achim Welschoff, born in Trier on 16<sup>th</sup> August 1965, professionally residing at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
  - Herr Mario Warny, born in St. Vith (Belgium) on 22<sup>nd</sup> September 1973, professionally residing at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendneun am fünften November.

vor dem unterzeichnenden Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft aeris CAPITAL Holding GmbH, mit Geschäftssitz Schützenstrasse 4, 8808 Pfäffikon SZ, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister vom Kanton Schwyz unter Nummer CH-170.3.029.220-5.

hier vertreten durch Frau Diane Wolf, Privatangestellte, geschäftlich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg,

aufgrund einer am 4. November 2009 ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben angegeben, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung urkundlich festzustellen, wie hiermit beschlossen wird und deren Satzung wie folgt lautet:

**A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Firmennamen aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l. (nachstehend die "Gesellschaft") welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz über Handelsgesellschaften") und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere

Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuld- bzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

## B. Gesellschaftskapital - Anteile

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, in Übereinstimmung mit dem Gesetz über Handelsgesellschaften geändert werden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 8.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Fall des Todes eines Gesellschaftern können die Anteile des verstorbenen Gesellschaftern an einen Dritten nur mit Zustimmung der Inhaber von Anteilen, die drei Viertel der Rechte der Überlebenden vertreten und im Übereinstimmung mit unter den Voraussetzungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, jedoch höchstens vierzig (40), sofern sich gesetzlich nichts Gegenteiliges vorgeschrieben ist.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Auflösung, Bankrott oder Zahlungsunfähigkeit einer ihrer Gesellschafter aufgelöst.

## C. Geschäftsführung

**Art. 10.** Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Die Geschäftsführer werden durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihrer Amtszeit festlegt(festlegen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

**Art. 11.** Bei Bestellung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch den Rat der Geschäftsführer geleitet, welche aus dem Kreis ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen kann. Sie kann außerdem einen Schriftführer bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei Geschäftsführer an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen. Die Sitzungen der Geschäftsführung finden am Gesellschaftssitz statt, sofern nicht anders im Einladungsschreiben bestimmt. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr; in seiner Abwesenheit kann jedoch der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben, außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden müssen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, Fax, Email oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Sind alle Geschäftsführer in einer Sitzung anwesend oder vertreten oder bei Falle schriftlichen Beschlüssen, denen alle Geschäftsführer zustimmen und die von allen Geschäftsführern unterschrieben werden, ist kein Einladungsschreiben erforderlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich oder durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern dieses den an der Sitzung teilnehmenden Personen eine ununterbrochene Verständigung untereinander erlaubt und eine effektive Teilnahme dieser Teilnehmer an der Sitzung ermöglicht. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer kann nur dann wirksam beraten oder handeln, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Bei Stimmengleichheit hat der Vorsitzende die ausschlaggebende Stimme.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

**Art. 12.** Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

**Art. 13.** Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 14.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 15.** Der Geschäftsführer oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von dem oder den Geschäftsführer(n) erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten dürfen.

#### **D. Beaufsichtigung der Gesellschaft**

**Art. 16.** Die Geschäfte der Gesellschaft können der Beaufsichtigung durch einen oder mehrere satzungsgemäße Rechnungsprüfer unterstellt sein, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung kann einen oder mehrere Rechnungsprüfer ernennen und ihre Amtszeit festlegen. Sofern die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss die Hauptversammlung einen oder mehrere satzungsgemäße Rechnungsprüfer ernennen.

Falls die Gesellschaft zwei der drei in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Gesellschaften bestimmten Kriterien innerhalb des in Artikel 36 desselben Gesetzes genannten Zeitraumes überschreitet, wird das Amt des satzungsgemäßen Rechnungsprüfers abgeschafft und ein oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer (réviseur d'entreprise) unter den Mitgliedern des Institut des Réviseurs d'Entreprises durch die Hauptversammlung der Gesellschafter gewählt, welche auch die Anzahl sowie deren Amtszeit festlegen.

### **E. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

**Art. 18.** Die Hauptversammlung der Gesellschafter hat die durch Gesetz und diese Satzung verliehenen Befugnisse. Sofern die vorliegende Satzung keine größere Mehrheit vorschreibt, werden gemeinsame Beschlüsse nur wirksam gefasst, soweit sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, verabschiedet werden.

Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf der Einstimmigkeit. Jede andere Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 19.** Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes über Handelsgesellschaften verliehenen Befugnisse aus. In diesem Fall ist jede Bezugnahme auf die "Hauptversammlung der Gesellschafter" je nach Zusammenhang und soweit anwendbar als eine Bezugnahme auf den Alleingesellschafter zu verstehen und die der Hauptversammlung der Gesellschafter verliehenen Befugnisse werden von dem Alleingesellschafter ausgeübt.

### **F. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen**

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

**Art. 21.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt eine Bestandsaufnahme, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in diese Bestandsaufnahme und die Bilanz nehmen.

**Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

### **G. Gesellschaftsauflösung - Liquidation**

**Art. 23.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird diese von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die weitestgehenden Befugnisse im Hinblick auf die Realisierung der Vermögenswerte und die Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Realisierung der Vermögenswerte und der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

### **H. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht**

**Art. 24.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz über Handelsgesellschaften.

#### *Zeichnung und Zahlung der Anteile*

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

aeris CAPITAL Holding GmbH, vorbenannt .....	<u>125</u> Anteile
Gesamt .....	<u>125</u> Anteile

Der Ausgabebetrag aller gezeichneten Anteile wurde vollständig eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab sofort zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. EUR 1.500.- geschätzt.

*Hauptversammlung der Gesellschafter*

Der Alleingesellschafter, handelnd in Ausübung der Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter und das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertretend, hat unmittelbar anschließend an die Gründung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg.
2. Als Geschäftsführer der Gesellschaft werden bestellt für eine unbestimmte Dauer:
  - Herr Achim Welschoff, geboren am 16. August 1965 in Trier, geschäftlich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg
  - Herr Mario Wary, geboren am 22. September 1973 in St. Vith (Belgien), geschäftlich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Vertreter der erschienenen Partei, welcher dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesem Vertreter der erschienenen Partei unterzeichnet worden.

Gezeichnet: D. WOLF und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47456. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 13. November 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009146089/396.

(090176557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Barclays Euro Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.581.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 octobre 2009*

En date du 23 octobre 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Pascal ROCHE, Monsieur Alex DYCE, Monsieur Philippe HOSS et Monsieur Guillaume TOUZE en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxemburg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009146596/16.

(090177306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**The Independent Investor Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.472.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2006*

Le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> mars 2006 a décidé de transférer le siège social d'Echiquier au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à compter du 20 mars 2006.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
MJ. FERNANDES / Signature  
Référence de publication: 2009146597/12.  
(090177364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**ZithaServices S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 149.349.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société anonyme "Congrégation des Soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel S.A.", ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 32, rue Ste Zithe, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5.573, (l'"Associée Unique"),

représentée par Maître Léon GLODEN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 novembre 2009.

La procuration prémentionnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "ZithaServices S.A." (ci-après, la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une période illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prestation de services à des personnes âgées et/ou dépendantes au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La prestation de services inclut notamment les prestations dans les domaines de l'hôtellerie, de l'accueil, de la guidance, du soutien, des aides et des soins, ainsi que tous les services accessoires.

Ces prestations de services devront toujours se faire dans le respect des principes éthiques chrétiens et ceux exprimés dans la vision directrice de la Congrégation des Soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, que sont utiles à la réalisation de son objet social. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

La Société peut créer ou reprendre tous établissements, institutions ou oeuvres, acquérir tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires pour résilier l'objet ou les objets en vue desquels elle est constituée.

D'une manière générale, la Société pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé unique aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'associé unique tant que la Société n'aura qu'un associé unique. Les décisions prises par l'associé unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres modalités auxquelles les actionnaires devront se conformer pour participer à une assemblée des actionnaires.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dix mai à 10.00 heures du matin.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** Aussi longtemps que la Société a un actionnaire unique ou lorsque la loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Lorsque la loi l'exige, la Société sera administrée par un conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'administrateur unique ou en tant que membre du conseil conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseils d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

**Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Révision des comptes.** Les comptes annuels de la société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, conformément à l'article 69 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à 10% (dix pour cent) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle a souscrit les trente et une (31) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Les actions ont été entièrement libérées en numéraire par l'Actionnaire Unique, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille euros.

#### *Constataions*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution:*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Sr Michèle Koedinger	51, rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange	Soeur	13 mars 1942	Luxembourg (Luxembourg)
Dr Carine Federspiel	7, rue du Bois L-8361 Goetzingen	Docteur	9 avril 1963	Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
M. Guy Kohnen	1, rue de Goebblange L-8392 Nospelt	Directeur	27 octobre 1954	Diekirch (Luxembourg)

##### *Deuxième résolution:*

A été nommée réviseur d'entreprises: la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Marc Müller", réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll. L-1882 Luxembourg, pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

##### *Troisième résolution:*

Le siège social est fixé au 30, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. GLODEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14208. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009148651/224.

(090180299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**EURX Antalya Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.585.

Par résolutions signées en date du 25 septembre 2009, les associés de la Société ont décidé:

- de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de gérant de Messieurs Paul Devonshire et Thomas Hoeller, tous deux gérants de la Société, ayant leur adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et
- de nommer comme gérants ("managers") de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée:
  - \* M. Michael Gontar, Vice-Président/Business Professional, né le 25 janvier 1982 à St. Petersburg (Russie),
  - \* M. Robert W. Toan, Managing Director/Business Professional, né le 8 juin 1943 à New York (USA),
 ayant tous deux leur adresse professionnelle chez Wafra Investment Advisory Group, Inc. au 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (USA),

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- M. Dirk Ruppert;
- M. Frithjof Fuchs;
- M. Rachid Ouaïch;
- M. Michael Gontar; et
- M. Robert W. Toan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2009.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009147302/26.

(090177953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Thierry Brouta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8A, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 149.340.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Thierry BROUTA, administrateur de société, né à Châtelaineau (Belgique), le 15 janvier 1961, demeurant à L-1450 Luxembourg, 8a, Côte d'Eich,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée dénommée "THIERRY BROUTA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet les conseils et services en matière de décoration d'intérieur, ainsi que la vente d'accessoires et d'objets relatifs à l'aménagement d'intérieur.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une seule part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** L'associé qui désire céder toutes ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre de parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi, il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la Société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers de l'associé décédé, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession de parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la Société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de la nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la Société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que ce fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre, au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Thierry BROUTA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1450 Luxembourg, 8a, Côte d'Eich.
2. Monsieur Thierry BROUTA, administrateur de société, né à Châtelaineau (Belgique), le 15 janvier 1961, demeurant à L-1450 Luxembourg, 8a, Côte d'Eich, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

115506

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2009. Relation GRE/2009/4266. Reçu soixante quinze euros 75 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 24 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009148650/136.

(090180046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

---

**KP Investa A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 137.716.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société KP INVESTA A.G. qui s'est tenue en date du 15 juin 2009 que:

La société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., en abrégé AMG G.m.b.H., sis L-1532 Luxembourg, 24, Rue de la Fontaine, N° RCS: 145 584, est nommée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008 comme Commissaire aux Comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société F.O.R.I.G. S.C., établie au L-1219 Luxembourg, 11, Rue Beaumont, N° RCS: E 2203, destituée.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour mandat*

Signature

Référence de publication: 2009147156/18.

(090178061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Auchan Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 45.515.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée tenue le 26 juin 2009*

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur François REMY, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

- Monsieur Philippe BAROUKH, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

- Monsieur Christophe DUBRULLE, Directeur Général, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

- Monsieur Philippe de TAVERNIER, Directeur des Ressources et du Développement Société Auchan France, demeurant professionnellement au 40, Avenue de Flandre, F-59964 Croix

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;

2. Le mandat de Réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit, société à responsabilité limitée ayant son siège social 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme  
Pour AUCHAN LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009147162/24.

(090177619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Pimex Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.831.

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "PIMEX FINANCE S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2966 du 20 décembre 2007, page 142340. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133 831.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "PIMEX FINANCE S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13889. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009148601/66.

(090179962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

---

### **GIP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 62.993.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 septembre 2009*

L'assemblée générale ordinaire de GIP INTERNATIONAL S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Après la démission de Monsieur WERNER Alfred, de son poste d'Administrateur, est élu nouveau Administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, Monsieur Frank WAGNER, né le 10.05.1978 à Trèves, demeurant à D54292 TRIER, Engelstrasse 25.

Itzig, le 17 novembre 2009.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009147144/17.

(090178187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

### **ACP International Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 30.393.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 septembre 2009, que:

Suite au décès de Monsieur John HILTON, Administrateur, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le nombre des Administrateurs pour le faire passer de deux à trois et de nommer:

- Monsieur Nicolas KILLEN, Avocat, résidant professionnellement au 2, rue de Jargonnant, CH-1211 Genève 6 (Suisse).

Son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147146/17.

(090177508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Kintrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 149.329.

---

**STATUTS**

L'an deux mil neuf, le dix novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de Residence à Niederanven.

A comparu:

KINT4 S.A., avec siège social à L - 8411 Steinfort, 8a, rue des Carrières, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 145746, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Pascal KINTZIGER, entrepreneur, né à Saint-Mard (Belgique), le 7 janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "KINTRUST S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la promotion, la gestion, la location et la vente d'immeubles bâtis et non bâtis, prendre des hypothèques sur ses propres immeubles par emprunt bancaire, ainsi que toutes opérations commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la partie comparante a souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

KINT4 S.A., précitée cent parts sociales . . . . .	100
Total: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

115511

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal KINTZIGER, précité, entrepreneur, né à Saint-Mard (Belgique), le 7 janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascal Kintziger, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2009. LAC / 2009 / 47729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009148655/128.

(090179800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

---

**ProLogis European Holdings XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2009146972/12.

(090177878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**ProLogis European Finance XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2009146970/12.

(090177832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**EPF St Georges Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.040.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., with registered office at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 110156,

by virtue of a proxy given on October 28, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "EPF St Georges Retail Park S.à r.l.", having its principal office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, has been incorporated under the name "EPF Holdings 15 S.à r.l." by a notarial deed on November 30, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 3020 of December 29, 2007. The Articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on November 12, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 3025 of December 27, 2008;

- that the capital of the corporation "EPF St Georges Retail Park, S.à r.l." is fixed at TWENTY THOUSAND POUNDS STERLING (20,000.- GBP) represented by TWO HUNDRED (200) shares with a par value of ONE HUNDRED POUNDS STERLING (100.- GBP) each, fully paid up;

- that JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 September 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 September 2009, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 110.156,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EPF St Georges Retail Park, S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, a été constituée sous la dénomination "EPF Holdings 15 S.à r.l." suivant acte notarié en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3020 du 29 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3025 du 27 décembre 2008;

- que le capital social de la société EPF St Georges Retail Park, S.à r.l. s'élève actuellement à VINGT MILLE LIVRES STERLING (20.000,- GBP) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT LIVRES STERLING (100,- GBP) chacune, entièrement libérées;

- que JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46343. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009148520/101.

(090179891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

### **Turkey MENA Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.517.

Par résolutions signées en date du 29 octobre 2009, l'associé unique de la Société a décidé:

- de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de gérant de Messieurs Paul Devonshire et Thomas Hoeller, tous deux gérants de la Société, ayant leur adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

- de nommer comme gérants ("managers") de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée:

- \* M. Michael Gontar, Vice-Président/Business Professional, né le 25 janvier 1982 à St. Petersburg (Russie),
- \* M. Robert W. Toan, Managing Director/Business Professional, né le 8 juin 1943 à New York (USA),

ayant tous deux leur adresse professionnelle chez Wafra Investment Advisory Group, Inc. au 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (USA).

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- M. Dirk Ruppert;
- M. Rachid Ouâich;
- M. Michael Gontar; et
- M. Robert W. Toan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2009.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009147278/25.

(090177438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**MM - Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.767.

*Extrait des résolutions écrites des associés signées le 1<sup>er</sup> octobre 2009:*

Les associés acceptent avec effet immédiat:

- la démission de Monsieur Rolf Brodbeck, domicilié professionnellement à Pfeilstr. 30, 13156 Berlin, Allemagne, de sa fonction de gérant de la Société;
- la nomination, en remplacement de Monsieur Brodbeck, de Monsieur Christian Schaumkell, né le 9 octobre 1964 à Rendsburg, Allemagne, résidant professionnellement Wilhelm-Bötzkes-Str. 1, 40474 Düsseldorf, en tant que gérant de cette Société pour une durée illimitée.

Les gérants de la Société sont donc au 1<sup>er</sup> octobre 2009 les suivants:

- Mr. Thierry Raiff;
- Mr. Guy Fabritius;
- Mr. Clemens Jahn;
- Mr. Christian Schaumkell, et
- Mr. François Pfister.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Madeline BOUCHER / Aurore ANTOINE

*Mandataire commercial / Mandataire commercial*

Référence de publication: 2009147260/27.

(090178282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 22.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.888.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.863, being the sole member of Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.888. The Company was incorporated by deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2229 of 14 November 2009. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party was represented by M<sup>e</sup> Philippe Prussen, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares is held by the sole member.

2. The sole member is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the sole member and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of the existing Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company is established for a undetermined period but shall be automatically dissolved in the case of dissolution and liquidation Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number 148.863 ("STLIH") (a "Liquidation Event"). A shareholder meeting shall be convened immediately after the occurrence of the Liquidation Event so as to take place within 7 seven days after such Liquidation Event to acknowledge such dissolution and to appoint a liquidator pending which the board of managers shall act as liquidator.

The Company may also be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation. "

B. Amendment of the existing Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Shares may only be transferred with the unanimous approval of all members."

C. Insertion of a new Article 8 in the articles of incorporation of the Company as follows:

**" Art. 8. Minutes of the board of managers.**

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed after their approval by the chairman and the secretary (if any). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, any two managers or by one manager and the secretary (if any). "

D. Amendment of the existing Article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers."

E. Insertion of a new Article 10 in the articles of incorporation of the Company as follows:

**" Art. 10. Chairman of the board, Day to day management.**

10.1 The board of managers will appoint a chairman among its members. The chairman of the board of managers will generally preside over all meetings of the board of managers and of members. In the absence of the chairman, either another manager or in case of member meetings, where no other manager is present an ad hoc chairman elected by the relevant meeting shall chair the relevant board of managers' meeting or the general members' meeting.

10.2 The board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual managers, committees or other officers or agents of the Company, who need not be members. The board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

10.3 The board may establish committees to or of the board, appoint the members thereto (which may be managers but do not have to be) and determine the committees' (if any) powers.

10.4 The board of managers may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the board of managers or a member, and determine his responsibilities, powers and authorities."

F. Amendment of the existing Article 10.5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital, provided that such amendment has received the prior unanimous consent of the members of Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité

limitée, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125.031."

G. Subsequent renumbering of the articles of incorporation of the Company to reflect the above resolutions. The-reafter, the Sole Shareholder resolved as follows:

*First resolution*

The sole member resolved to amend the existing Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item A. of the agenda.

*Second resolution*

The sole member resolved to amend the existing Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item B. of the agenda.

*Third resolution*

The sole member resolved to insert a new Article 8 in the articles of incorporation of the Company which reads as set out in item C. of the agenda.

*Fourth resolution*

The sole member resolved to amend the existing Article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item D. of the agenda.

*Fifth resolution*

The sole member resolved to insert a new Article 10 in the articles of incorporation of the Company which reads as set out in item E. of the agenda.

*Sixth resolution*

The sole member resolved to amend Article 10.5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item F. of the agenda.

*Seventh resolution*

The sole member resolved to renumber the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.863, étant l'associé unique de Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée (désignée ci-après la "Société"), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.888. La Société a été constituée suivant acte reçu de M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2229 du 14 novembre 2009. Les statuts de la Société non pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante était représentée par M<sup>e</sup> Philippe Prussen, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'entière du capital social émis représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales est détenue par l'associé unique.

2. L'associé unique est représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à la présente décision extraordinaire de l'associé unique et les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Modification de l'Article 3 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La Société est constituée pour une durée illimitée mais sera automatiquement dissoute en cas de dissolution et de liquidation de Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.863 ("STLIH") (un "Événement de Liquidation"). Une assemblée des associés sera convoquée immédiatement après la survenance de l'Événement de Liquidation qui devra avoir lieu dans les 7 jours à compter dudit Événement de Liquidation afin de constater cette dissolution et de nommer un liquidateur, ou à défaut d'un liquidateur, le conseil de gérance agira en tant que liquidateur.

La Société peut également être dissoute à tout moment par décision des associés adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts."

B. Modification de l'Article 6 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Les parts sociales ne peuvent être transférées qu'avec l'accord unanime de tous les associés."

C. Insertion d'un nouvel Article 8 dans les Statuts de la Société comme suit:

**" Art. 8. Procès-verbaux du conseil de gérance.**

Les procès-verbaux du conseil de gérance seront signés après avoir été approuvés par le président et le secrétaire (s'il y en a un). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, deux gérants ou par un gérant et le secrétaire (s'il y en a un)".

D. Modification de l'Article 8 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant s'il n'y a qu'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant, le conseil de gérance ou deux gérants."

E. Insertion d'un nouvel Article 10 dans les Statuts de la Société comme suit:

**"Art. 10. Président du conseil, Gestion journalière.**

10.1 Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président du conseil de gérance présidera généralement toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées des associés. En l'absence du président, soit un autre gérant, soit, dans le cas d'assemblées des associés où aucun autre gérant n'est présent, un président pro tempore élu par l'assemblée en question présidera la réunion du conseil de gérance ou l'assemblée des associés concernée.

10.2 Le conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans sa gestion journalière à des gérants individuels, des comités ou d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société, lesquels n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de toute personne ou toutes personnes ainsi nommée(s).

10.3 Le conseil peut établir des comités du conseil, désigner leurs membres (qui peuvent mais ne doivent pas être des gérants) et déterminera les pouvoirs de ces conseils (le cas échéant).

10.4 Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la Société, qui n'a pas besoin d'être un membre du conseil de gérance ou un associé, et déterminera ses responsabilités, pouvoirs et autorités."

F. Modification de l'Article 10.5 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Cependant, des décisions concernant une modification des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis, à condition que cette décision ait reçu l'accord unanime préalable des associés de Severn Trent Luxembourg Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.031."

G. Renumerotation subséquente des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 3 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point A. de l'ordre du jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 6 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point B. de l'ordre du jour.

115518

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé d'insérer un nouvel Article 8 dans les statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point C. de l'ordre du jour.

*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 8 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point D. de l'ordre du jour.

*Cinquième résolution*

L'associé unique a décidé d'insérer un nouvel Article 10 dans les statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point E. de l'ordre du jour.

*Sixième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 10.5 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point F. de l'ordre du jour.

*Septième résolution*

L'associé unique a décidé de renuméroter les statuts de la Société afin de tenir compte des résolutions qui précèdent.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Prussen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2009 Relation: EAC/2009/13971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009148689/201.

(090179881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

---

**Roga-Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.299.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146951/10.

(090178084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Poss-Orthopädie-Schuh-Technik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 20, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 103.242.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146950/10.

(090178083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**ProLogis UK XL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009146743/14.

(090177738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**ARS Vivens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7249 Bereldange, 12, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 149.345.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le 27 octobre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Eric Jean CHAMBAUD, Docteur de l'Université de droit et de sciences politiques de Montpellier, demeurant à Bereldange, 12, rue des Roses;

2) Madame Véronique GENIN, Docteur de l'Université de droit et de sciences politiques de Paris Panthéon, demeurant à Bereldange, 12 rue des Roses;

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui peuvent l'être ultérieurement une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ARS VIVENS S.à r.l.", ci-après désigné la Société.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'édition et la diffusion de livres, sur tout support.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté européenne que partout ailleurs dans le monde, faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou étant de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

En outre, la société peut exercer toute autre activité pourvu que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,-), représenté par deux cent quatre-vingts (280) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan, sur demande faite auprès de la gérance.

**Art. 14.** Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 15.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

*Souscription et Libération du capital social*

Les parts ont été souscrites comme suit:

- par Monsieur Eric Jean Chambaud, prénommé, cent quarante parts sociales . . . . .	140
- par Madame Véronique Génin, prénommée, cent quarante parts sociales . . . . .	140
Total: deux cent quatre-vingt parts sociales . . . . .	280

Ces parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents (900,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-7249 Bereldange, 12, rue des Roses.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Eric Jean Chambaud, préqualifié. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eric Jean CHAMBAUD, Véronique GENIN, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009148643/118.

(090180228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MONKWOOD Luxco S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, incorporated under the denomination of ILARIA S.à r.l. by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated June 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1571 of August 18, 2006. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated April 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2483 of November 2, 2007.

The meeting is presided by Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

115522

*Agenda:*

1) To transfer the registered office from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

2) To amend the provisions of paragraphs first and second of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of managers.";

3) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, so that the first and second paragraphs of article 3 of the articles of association will be read as follows:

" **Art. 3. Registered office. (First and second paragraph).** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of managers."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "MONK-WOOD Luxco S. à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, constituée sous la dénomination de ILARIA S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, de résidence à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1571 du 18 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2483 du 2 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall;

2) Modification de l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance."

3) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall et de modifier par subséquent l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Siège social. (Premier et Deuxième paragraphe).** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Sendegeya, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47440. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148609/118.

(090179857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**Beim Struwelpeter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 113.252.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146953/10.

(090178089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Finpart, Société Anonyme.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 92.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146702/10.

(090178027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Turkey MENA Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.519.

Par résolutions signées en date du 25 septembre 2009, l'associé unique de la Société a décidé:

- de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de gérant de Messieurs Paul Devonshire et Thomas Hoeller, tous deux gérants de la Société, ayant leur adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

- de nommer comme gérants ("managers") de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée:

\* M. Michael Gontar, Vice-Président/Business Professional, né le 25 janvier 1982 à St. Petersburg (Russie),

\* M. Robert W. Toan, Managing Director/Business Professional, né le 8 juin 1943 à New York (USA),

ayant tous deux leur adresse professionnelle chez Wafra Investment Advisory Group, Inc. au 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (USA),

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- M. Dirk Ruppert;
- M. Rachid Ouaïch;
- M. Michael Gontar; et
- M. Robert W. Toan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2009.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2009147272/25.

(090177436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Ecker Notstromtechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 39, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 137.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009146692/9.

(090178128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Ilmauria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 Luxembourg  
4, rue Henri Schnadt  
Signature

Référence de publication: 2009146695/13.

(090177745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Geimer Décorations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.640.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146694/10.

(090178059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Ilmauria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 Luxembourg  
4, rue Henri Schnadt  
Signature

Référence de publication: 2009146693/13.

(090177747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Balfour & Partners Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.051.

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "BALFOUR & PARTNERS MANAGEMENT S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 811 du 29 mai 2002, page 38896. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 051.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné à la date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial, numéro 2588 du 23 octobre 2008.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "BALFOUR & PARTNERS MANAGEMENT S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13893. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009148637/67.

(090180359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.079.485.228,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

In the year two thousand nine, the eighteenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tyco Electronics Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122078 and having a share capital of USD 1,061,673,801.50 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 22 November 2006 pur-

suant to a deed of the undersigned notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 61 of 26 January 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 18 August 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C:

Tyco Electronics Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123549, being the holder of 9,970,272,421 class A ordinary shares and 872,961,457 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands Holding B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17211691, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 510,959,616 class B ordinary shares;

Raychem Limited, a company incorporated and existing under English law, registered under the number 00674709, and with registered office at Faraday Road, Dorcan, Swindon, SN3 5HH, United Kingdom, being the holder of 209,472,058 class B ordinary shares;

Tyco Electronics (Schweiz) HFI GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, registered under the number CH-320.3.026.428-8, and with registered office at Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland, being the holder of 61,342,398 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Canada) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230238, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 27,798,735 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230260, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 30,856,339 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Canada ULC, a company existing under the laws of Nova Scotia, Canada, registered under the number 3040879, and with registered office at Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 Canada, being the holder of 19,030,731 class B ordinary shares;

M/A-COM Private Radio Systems Canada Corp., a company incorporated and existing under the laws of Nova Scotia, Canada, registered under the number 3038657, and with registered office at Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 Canada, being the holder of 20,210,932 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230258, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 25,667,686 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230252, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 160,966,856 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Belgium) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17241815, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 963,236,577 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Switzerland) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17241816, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 182,808,497 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Singapore) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17241818, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 223,266,335 class B ordinary shares; and

Raychem (HK) Limited, a company incorporated and existing under Hong Kong law, registered under the number 45355, and with registered office at Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, being the holder of 14,845,923 class B ordinary shares;

(each a Shareholder and together the Shareholders)

all represented by Mr Frederic Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 1,061,673,801.50 (one billion sixty-one million six hundred seventy-three thousand eight hundred one United States Dollars and fifty United States Cents) represented by 13,293,696,561 (thirteen billion two hundred ninety-three million

six hundred ninety-six thousand five hundred sixty-one) shares, divided into 9,970,272,421 class A ordinary shares without nominal value and 3,323,424,140 class B ordinary shares without nominal value;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 17,811,427.00, in order to bring the nominal share capital of the Company from its present amount of USD 1,061,673,801.50, represented by 13,293,696,561 shares divided into 9,970,272,421 class A ordinary shares without nominal value and 3,323,424,140 class B ordinary shares without nominal value, to an amount of USD 1,079,485,228.50 by way of the creation and issuance of 140,758,910 new class A ordinary shares without nominal value and 46,919,636 new class B ordinary shares without nominal value, together with an aggregate share premium;

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified above (see item 2.) by way of a contribution in kind consisting of a receivable;

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in items 2., 3. and 4. above and to see to any formalities in connection therewith, if any; and

6. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of USD 17,811,427.00 (seventeen million eight hundred and eleven thousand four hundred and twenty-seven United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,061,673,801.50 (one billion sixty-one million six hundred seventy-three thousand eight hundred one United States Dollars and fifty United States Cents), represented by 13,293,696,561 (thirteen billion two hundred ninety-three million six hundred ninety-six thousand five hundred sixty-one) shares, divided into 9,970,272,421 class A ordinary shares without nominal value and 3,323,424,140 class B ordinary shares without nominal value, to an amount of USD 1,079,485,228.50 (one billion seventy-nine million four hundred eighty-five thousand two hundred twenty-eight United States Dollars and fifty United States Cents) by way of the creation and issuance of 140,758,910 (one hundred forty million seven hundred fifty-eight thousand nine hundred ten) new class A ordinary shares and 46,919,636 (forty-six million nine hundred nineteen thousand six hundred thirty-six) new class B ordinary shares of the Company without nominal value, and the Shareholders hereby issue such new shares, with an aggregate share premium of USD 160,302,842.48 (one hundred and sixty million three hundred and two thousand eight hundred and forty-two United States Dollars and forty-eight United States Cents).

*Third resolution*

The Shareholders accept the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Tyco Electronics Group S.A. declares to (i) subscribe to 140,758,910 (one hundred forty million seven hundred fifty-eight thousand nine hundred ten) newly issued class A ordinary shares and 46,919,636 (forty-six million nine hundred nineteen thousand six hundred thirty-six) newly issued class B ordinary shares of the Company and (ii) fully pay up such new shares by way of a contribution in kind consisting (the Contribution in Kind) in a receivable from Tyco Electronics (Gibraltar) Limited in the amount of USD 178,114,269.48 (one hundred and seventy-eight million one hundred and fourteen thousand two hundred and sixty-nine United States Dollars forty-eight United States Cents (the Receivable).

The Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of USD 178,114,269.48 (one hundred seventy-eight million one hundred fourteen thousand two hundred sixty-nine United States Dollars and forty-eight United States Cents) shall be allocated as follows:

(i) the amount of USD 17,811,427.00 (seventeen million eight hundred and eleven thousand four hundred and twenty-seven United States Dollars) shall be allocated to the nominal share capital of the Company; and

(ii) the amount of USD 160,302,842.48 (one hundred and sixty million three hundred and two thousand eight hundred and forty-two United States Dollars and forty-eight United States Cents) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate value and transferability of the Receivable contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the management of Tyco Electronics Group S.A. and which is countersigned by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the Receivable amounts to at least USD 178,114,269.48 (one hundred seventy-eight million one hundred fourteen thousand two hundred sixty-nine United States Dollars and forty-eight United States Cents) and that the Receivable is freely transferable to the Company.

A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Shareholders resolves to issue and hereby issue 140,758,910 (one hundred forty million seven hundred fifty-eight thousand nine hundred ten) new class A ordinary shares and 46,919,636 (forty-six million nine hundred nineteen thousand six hundred thirty-six) new class B ordinary shares to Tyco Electronics Group S.A.

As a result of the above capital increase, the Shareholders record that the shareholding in the Company after the capital increase is as follows:

Name of the Shareholder	Number of class A ordinary shares	Number of class B ordinary shares	Total number of shares
Tyco Electronics Group S.A. . . . . .	10,111,031,331	919,881,093	11,030,912,424
Tyco Electronics Netherlands Holding B.V. . . . . .		510,959,616	510,959,616
Raychem Limited . . . . .		209,472,058	209,472,058
Tyco Electronics (Schweiz) HFI GmbH . . . . .		61,342,398	61,342,398
Tyco Electronics Netherlands (Canada) B.V. . . . . .		27,798,735	27,798,735
Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V. . . . . .		30,856,339	30,856,339
Tyco Electronics Canada ULC . . . . .		19,030,731	19,030,731
M/A-COM Private Radio Systems Canada Corp. . . . . .		20,210,932	20,210,932
Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V. . . . . .		25,667,686	25,667,686
Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V. . . . . .		160,966,856	160,966,856
Tyco Electronics Netherlands (Belgium) B.V. . . . . .		963,236,577	963,236,577
Tyco Electronics Netherlands (Switzerland) B.V. . . . . .		182,808,497	182,808,497
Tyco Electronics Netherlands (Singapore) B.V. . . . . .		223,266,335	223,266,335
Raychem (HK) Limited . . . . .		14,845,923	14,845,923
Total number of shares . . . . .	10,111,031,331	3,370,343,776	13,481,375,107

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 1,079,485,228.50 (one billion seventy-nine million four hundred eighty-five thousand two hundred twenty-eight United States Dollars and fifty United States Cents) represented by 13,481,375,107 (thirteen billion four hundred eighty-one million three hundred seventy-five thousand one hundred seven) shares, divided into 10,111,031,331 (ten billion one hundred eleven million thirty-one thousand three hundred thirty-one) Class A Ordinary Shares without nominal value (the Class A Ordinary Shares) and 3,370,343,776 (three billion three hundred seventy million three hundred forty-three thousand seven hundred seventy-six) Class B Ordinary Shares without nominal value (the Class B Ordinary Shares).

The subscribed share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholders' meeting deliberating and resolving in the manner provided for the amendments to the Articles."

#### Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Shareholders and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the new shares of the Company to the Shareholders with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Tyco Electronics Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122078 et ayant un capital social de USD 1,061,673,801.50 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, de résidence alors à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 61 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 18 août 2009, pas encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C:

Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123549, détentrice de 9.970.272.421 parts sociales ordinaires de classe A et de 872.961.457 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands Holding B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17211691, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détentrice de 510.959.616 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

Raychem Limited, une société de droit du Royaume-Uni ayant son siège social au Faraday Road, Dorcan, Swindon, SN3 5HH, Royaume-Uni, et étant immatriculée au Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 00674709, détentrice de 209.472.058 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics (Schweiz) HFI GmbH, une société de droit suisse ayant son siège social au Rheinstrasse 20 à CH-8200 Schaffhausen, et étant immatriculée au Registre de Commerce de la Suisse sous le numéro CH-320.3.026.428-8, détentrice de 61.342.398 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands (Canada) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230238, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détentrice de 27.798.735 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230260, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détentrice de 30.856.339 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Canada ULC, une société de droit de Nova Scotia, Canada étant immatriculée sous le numéro 3040879, et ayant son siège social au Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 Canada, détentrice de 19.030.731 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

M/A-COM Private Radio Systems Canada Corp., une société de droit de Nova Scotia, Canada étant immatriculée sous le numéro 3038657, et ayant son siège social au Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 Canada, détentrice de 20.210.932 parts sociales de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230258, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détentrice de 25.667.686 parts sociales de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230252, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détentrice de 160.966.856 parts sociales de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands (Belgium) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17241815, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détentrice de 963.236.577 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands (Switzerland) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17241816, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détentrice de 182.808.497 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

Tyco Electronics Netherlands (Singapore) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17241818, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détentrice de 223.266.335 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société; et

Raychem (HK) Limited, une société de droit de Hong Kong étant immatriculée sous le numéro 45355, et ayant son siège social au Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, détentrice de 14.845.923 parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société;

(ensemble les Associés),

tous représentés par Monsieur Frédéric Pilorget, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 1.061.673.801,50 (un milliard soixante et un millions six cent soixante-treize mille huit cent un Dollars des Etats-Unis et cinquante Centimes des Etats-Unis) représenté par 13.293.696.561 (treize milliards deux cent quatre-vingt treize millions six cent quatre-vingt seize mille cinq cent soixante et une) parts sociales, divisées en 9.970.272.421 parts sociales ordinaires de classe A sans valeur nominale et 3.323.424.140 parts sociales ordinaires de classe B sans valeur nominale;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 17.811.427,00 afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.061.673.801,50 représenté par 13.293.696.561 parts sociales divisées en 9.970.272.421 parts sociales ordinaires de classe A sans valeur nominale et 3.323.424.140 parts sociales ordinaires de classe B sans valeur nominale à un montant de USD 1.079.485.228,50 par le biais de la création et de l'émission de 140.758.910 nouvelles parts sociales ordinaires de classe A sans valeur nominale et 46.919.636 nouvelles parts sociales ordinaires de classe B sans valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission;

3. Souscription et paiement en nature de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus par le biais de l'apport en nature à la Société d'une créance;

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission des nouvelles parts sociales telle que mentionnée au points 2., 3. et 4. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 17.811.427,00 (dix-sept millions huit cent onze mille quatre cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.061.673.801,50 (un milliard soixante et un millions six cent soixante-treize mille huit cent un Dollars des Etats-Unis et cinquante Centimes des Etats-Unis), représenté par 13.293.696.561 (treize milliards deux cent quatre-vingt treize millions six cent quatre-vingt seize mille cinq cent soixante et une) parts sociales divisées en 9.970.272.421 parts sociales ordinaires de classe A sans valeur nominale et 3.323.424.140 parts sociales ordinaires de classe B sans valeur nominale, à un montant de USD 1.079.485.228,50 (un milliard soixante-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis et cinquante cents des Etats-Unis) par voie de l'émission de 140.758.910 (cent quarante millions sept cent cinquante-huit mille neuf cent dix) parts sociales ordinaires de classe A et 46.919.636 (quarante-six millions neuf cent dix-neuf mille six cent trente-six) parts sociales ordinaires de classe B de la Société, sans valeur nominale, et les Associés émettent ces parts sociales ensemble avec une prime d'émission de USD 160.302.842,48 (cent soixante millions trois cent deux mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis et quarante-huit cents des Etats-Unis).

## Troisième résolution

Les Associés décident en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

## Intervention - Souscription - Libération

Tyco Electronics Group S.A. déclare (i) souscrire à 140.758.910 (cent quarante millions sept cent cinquante-huit mille neuf cent dix) parts sociales ordinaires de classe A et 46.919.636 (quarante-six millions neuf cent dix-neuf mille six cent trente-six) parts sociales ordinaires de classe B de la Société et (ii) libérer et payer ces nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en une créance de Tyco Electronics (Gibraltar) Limited d'un montant de USD 178.114.269,48 (cent soixante-dix-huit millions cent quatorze mille deux cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis et quarante-huit cents des Etats-Unis).

Ledit apport d'un montant total de USD 178.114.269,48 (cent soixante-dix-huit millions cent quatorze mille deux cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-huit Cents des Etats-Unis d'Amérique) devra être attribué comme suit:

(i) un montant USD 17.811.427,00 (dix-sept millions huit cent onze mille quatre cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de USD 160.302.842,48 (cent soixante millions trois cent deux mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis et quarante-huit cents des Etats-Unis) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur totale et la transférabilité de la créance apportée à la Société est établie par un certificat émis par le conseil d'administration de Tyco Electronics Group S.A. et contresigné par le conseil de gérance de la Société (le Certificat) qui confirme entre autre que la valeur de la créance est au moins de USD 178.114.269,48 (cent soixante-dix-huit millions cent quatorze mille deux cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-huit Cents des Etats-Unis d'Amérique) et que la créance est librement transférable à la Société.

Un exemplaire des certificats susmentionnés, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom des partie comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident d'émettre et émettent à 140.758.910 (cent quarante millions sept cent cinquante-huit mille neuf cent dix) parts sociales ordinaires de classe A et 46.919.636 (quarante-six millions neuf cent dix-neuf mille six cent trente-six) parts sociales ordinaires de classe B au profit de Tyco Electronics Group S.A.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales ordinaires de classe A	Nombre de parts sociales ordinaires de classe B	Nombre total de parts sociales
Tyco Electronics Group S.A. . . . . .	10.111.031.331	919.881.093	11.030.912.424
Tyco Electronics Netherlands Holding B.V. . . . . .		510.959.616	510.959.616
Raychem Limited . . . . .		209.472.058	209.472.058
Tyco Electronics (Schweiz) HFI GmbH . . . . .		61.342.398	61.342.398
Tyco Electronics Netherlands (Canada) B.V. . . . . .		27.798.735	27.798.735
Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V. . . . . .		30.856.339	30.856.339
Tyco Electronics Canada ULC . . . . .		19.030.731	19.030.731
M/A-COM Private Radio Systems Canada Corp. . . . . .		20.210.932	20.210.932
Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V. . . . . .		25.667.686	25.667.686
Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V. . . . . .		160.966.856	160.966.856
Tyco Electronics Netherlands (Belgium) B.V. . . . . .		963.236.577	963.236.577
Tyco Electronics Netherlands (Switzerland) B.V. . . . . .		182.808.497	182.808.497
Tyco Electronics Netherlands (Singapore) B.V. . . . . .		223.266.335	223.266.335
Raychem (HK) Limited . . . . .		14.845.923	14.845.923
Total number of shares . . . . .	10.111.031.331	3.370.343.776	13.481.375.107

## Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 1.079.485.228,50 (un milliard soixante-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents des Etats-Unis) représenté par 13.481.375.107 (treize milliards quatre cent quatre-vingt-un millions trois cent soixante-quinze mille cent sept) parts sociales divisées en 10.111.031.331 (dix milliard cent onze millions trente et un mille trois cent

trente et une) parts sociales ordinaires de classe A sans valeur nominale (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et 3.370.343.776 (trois milliards trois cent soixante-dix millions trois cent quarante-trois mille sept cent soixante-seize) parts sociales ordinaires de classe B sans valeur nominale (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B).

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par une décision de l'assemblée des associés délibérant et décidant selon la procédure prévue pour le changement des Statuts."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par les Associés, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des nouvelles parts de la Société à auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

*Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.000,- (six mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39601. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009148596/383.

(090180321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**JuicInvest (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2009146664/12.

(090177504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Windsor Management Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.064.

Le bilan de clôture au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

115534

Luxembourg, le 31 octobre 2009.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009146660/12.

(090177453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Chambers Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 77.301.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Christopher Lee, demeurant Eghlish Harbour, Saint Paul's, Antigua en vertu d'une procuration annexé au présent acte. Lequel comparant, ès- qualité a prié le notaire d'acter:
  - qu'il existe avec siège social à L- 4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, une société anonyme sous la dénomination de "CHAMBERS ESTATE S.A.". (RC N ° B 77.301), constituée suivant acte notarié du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C N ° 39 du 21 janvier 2001.
  - que le capital social de ladite société s'élève actuellement à trente et un mille euros (€ 31.000,-).
  - que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société.
  - qu'il déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;
  - qu'il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
  - que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.
- Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Sur ce, le comparant, a présenté au notaire instrumentant le registre des actions qui a été immédiatement détruit

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf quatre-vingt-cinq euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WAGNER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12952. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 4 octobre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009148698/36.

(090180157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

---

**Scaramouche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.166.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009146659/12.

(090177454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Ticino Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 141.387.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009146652/12.

(090177458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Hameur Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 118.206.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2088 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009146650/14.

(090177460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**FCM & C° S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 140.082.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146640/10.

(090178016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**ID-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9142 Buerden, 7, rue Jean Melsen.  
R.C.S. Luxembourg B 105.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Référence de publication: 2009146618/10.

(090178243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**MJC Conseil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 138, rue Albert Uden.  
R.C.S. Luxembourg B 131.802.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2410 du 25 octobre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini  
Gérant

Référence de publication: 2009146613/13.

(090178255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 95.431.

Am 14. Oktober 2009 hat Herr Torsten Temp sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg niedergelegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg SA  
Unterschrift

Référence de publication: 2009146599/12.

(090176836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Web Technologies Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 134.430.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société WEB TECHNOLOGIES GROUP S.A. qui s'est tenue en date du 15 juin 2009 que:

La société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., en abrégé AMG G.m.b.H., sis L-1532 Luxembourg, 24, Rue de la Fontaine, N° RCS: 145 584, est nommée comme Commissaire aux Comptes de la société rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION (F.O.R.I.G.) S.C., établie au L-1219 Luxembourg, 11, Rue Beaumont, N° RCS: E 2203, révoquée.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2009147157/19.

(090178058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**AVVB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 44.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009146688/9.

(090178122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Substance Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146782/10.

(090177991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---